

## Les immatriculations mensuelles de véhicules neufs en Pays de la Loire

### Décembre 2015 : les ventes de voitures bondissent de 13 %

En décembre 2015, 13 137 véhicules routiers neufs ont été immatriculés dans les Pays de la Loire, en croissance de 12 % par rapport à décembre 2014. Il s'agit de la plus forte progression des vingt-quatre derniers mois. Sur l'année civile 2015, les immatriculations de véhicules se sont accrues de 2,5 %, contre un repli de 4,3 % en 2014.

Les ventes de voitures particulières et commerciales, en hausse de 13 %, ont représenté 63 % des immatriculations du mois de décembre. Si les modèles gazole ont encore rassemblé la majorité des ventes, le développement des motorisations essence (+ 29 %), hybrides (+ 26 %) et électriques (+ 165 %) s'est poursuivi.

Les immatriculations de la plupart des quatorze autres catégories de véhicules ont été dynamiques. En décembre, seuls trois segments ont échappé à la croissance des ventes : les camionnettes (en raison d'une modification de la réglementation), les automoteurs spécialisés lourds et le machinisme agricole (hors tracteurs).

#### Immatriculations de véhicules neufs dans les Pays de la Loire – Décembre 2015

	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
Voiture particulière et commerciale	3 199	1 579	590	1 232	1 646	8 246
Cyclomoteur	190	139	26	68	143	566
Motocycle	135	68	23	59	55	340
Voiturette	27	17	2	12	22	80
Remorque légère et caravane	134	72	25	53	71	355
VASP léger	402	109	38	99	117	765
Autobus et autocar	8	-	1	8	2	19
Camionnette (véhicule utilitaire léger)	721	348	90	199	238	1 596
Camion	38	11	5	24	14	92
Tracteur routier	54	61	30	25	45	215
Semi-remorque	62	27	25	12	12	138
Remorque lourde	8	5	3	2	2	20
VASP lourd	4	5	1	-	1	11
Tracteur agricole	104	138	119	55	122	538
Engin agricole (autre que tracteur)	27	34	29	19	47	156
<b>Ensemble</b>	<b>5 113</b>	<b>2 613</b>	<b>1 007</b>	<b>1 867</b>	<b>2 537</b>	<b>13 137</b>

Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers (cf. définition des catégories de véhicules en dernière page)

*Note au lecteur - Ce quatre pages, portant sur les immatriculations mensuelles départementales de véhicules neufs, est mis à jour aux alentours du 15 de chaque mois. Il exploite les données envoyées mensuellement par le service de l'observation et des statistiques (SOeS) aux directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).*

## 1 – Les immatriculations neuves de voitures particulières et commerciales

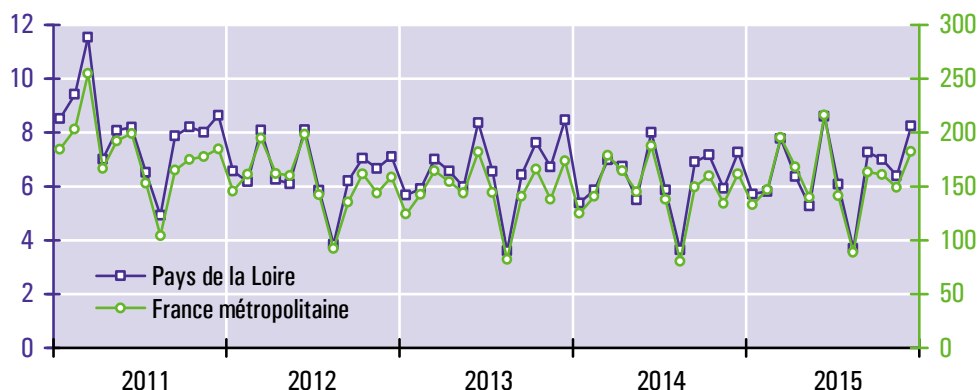
En décembre 2015, 8 246 voitures particulières et commerciales neuves ont été immatriculées dans les Pays de la Loire, soit une augmentation de 13,3 % par rapport à décembre 2014, similaire à celle observée en France métropolitaine (+ 12,9 %).

Pour le douzième mois consécutif, les immatriculations de voitures essence ont progressé (+ 29 % par rapport à décembre 2014). Elles ont représenté le mois dernier 44 % des ventes totales de voitures dans la région, soit cinq points de plus qu'il y a un an.

Pour la première fois depuis huit mois, les ventes de voitures équipées de moteurs diesel n'ont pas diminué (+ 0,3 % par rapport à décembre 2014). En cumul annuel, elles sont néanmoins en repli de 7,1 %. En 2015, la part des modèles diesel s'est élevée à 54 %, en recul de six points par rapport à 2014 et de vingt-deux points par rapport au sommet atteint en 2008. Cette inflexion est multifactorielle : la hausse du coût des véhicules diesel (à l'achat comme à l'entretien) liée au renforcement des normes environnementales, le scandale Volkswagen, le recul du kilométrage moyen parcouru en voiture et la réduction de l'attrait fiscal du gazole y ont contribué.

Le bond des immatriculations de voitures électriques s'est accentué (+ 120 % sur l'ensemble de l'année, + 165 % en décembre). Il devrait se poursuivre en 2016, favorisé par l'extension au 1<sup>er</sup> janvier de la prime pour l'achat d'un véhicule électrique. Comme les mois précédents, la Loire-Atlantique et la Vendée ont contribué à près des deux tiers des immatriculations régionales.

**Immatriculations mensuelles de voitures particulières et commerciales neuves (en milliers de véhicules)**



Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

**Structure des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire**

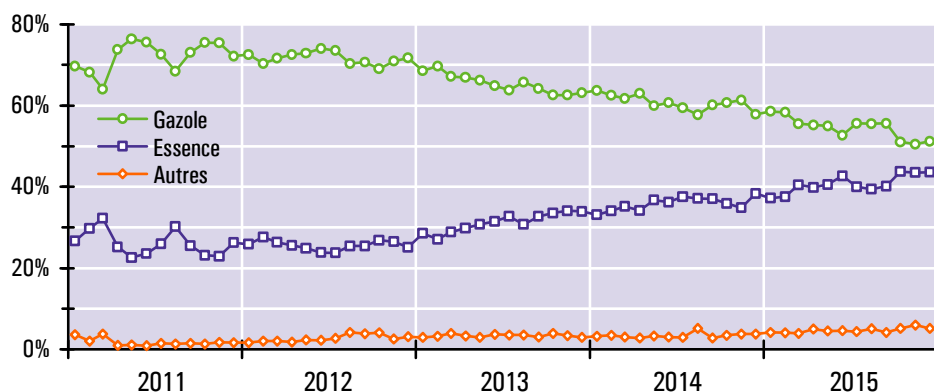
	Décembre 2015			Année 2015		
	Nombre	Structure	Évolution <sup>1</sup>	Nombre	Structure	Évolution <sup>2</sup>
<b>Loire-Atlantique (44)</b>	3 199	39 %	+ 18 %	29 481	38 %	+ 2 %
<b>Maine-et-Loire (49)</b>	1 579	19 %	+ 8 %	14 863	19 %	+ 5 %
<b>Mayenne (53)</b>	590	7 %	+ 5 %	5 847	7 %	+ 3 %
<b>Sarthe (72)</b>	1 232	15 %	+ 14 %	12 413	16 %	+ 6 %
<b>Vendée (85)</b>	1 646	20 %	+ 13 %	15 646	20 %	+ 6 %
<b>Gazole</b>	4 222	51 %	+ 0 %	42 513	54 %	- 7 %
<b>Essence</b>	3 597	44 %	+ 29 %	32 076	41 %	+ 19 %
<b>Hybride</b>	283	3,4 %	+ 26 %	2 671	3,4 %	+ 31 %
<b>Électricité</b>	138	1,7 %	+ 165 %	970	1,2 %	+ 120 %
<b>Autres motorisations</b>	6	0,1 %		20	0,0 %	+ 233 %
<b>Personnes morales</b>	3 297	40 %	+ 24 %	30 562	39 %	+ 5 %
<b>Personnes physiques</b>	4 949	60 %	+ 7 %	47 688	61 %	+ 4 %
<b>Ensemble</b>	8 246	100 %	+ 13 %	78 250	100 %	+ 4 %

<sup>1</sup> Évolution entre les immatriculations de décembre 2015 et celles de décembre 2014

<sup>2</sup> Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois et celles des mêmes mois un an auparavant

Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

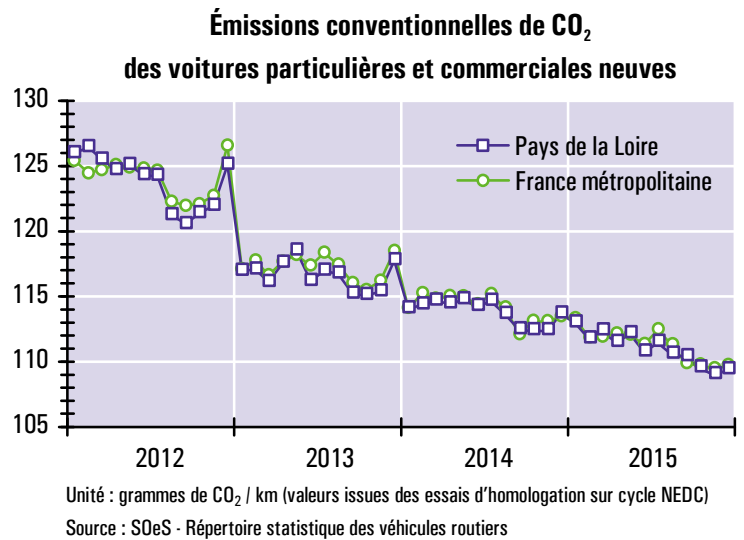
**Structure selon la source d'énergie des immatriculations de voitures particulières et commerciales dans les Pays de la Loire**



Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

Les émissions conventionnelles de CO<sub>2</sub> des voitures neuves immatriculées en décembre 2015 dans les Pays de la Loire se sont élevées en moyenne à 109,4 grammes par kilomètre, soit une diminution de 3,8 % par rapport à décembre 2014. La mesure de ces émissions de CO<sub>2</sub> est basée sur des tests effectués en laboratoire. Les valeurs officielles ainsi calculées reflètent imparfaitement la réalité des conditions effectives de circulation.

Les hausses ponctuelles de décembre 2012 et 2013 sont des effets d'aubaine, liés à l'anticipation des modifications aux 1<sup>er</sup> janvier des dispositions du bonus-malus.



## 2 – Les immatriculations neuves des autres catégories de véhicules

En dehors des voitures particulières et commerciales (VPC), les statistiques d'immatriculations distinguent quatorze genres de véhicules qui ont été regroupés ici en trois ensembles (cf. graphiques ci-contre).

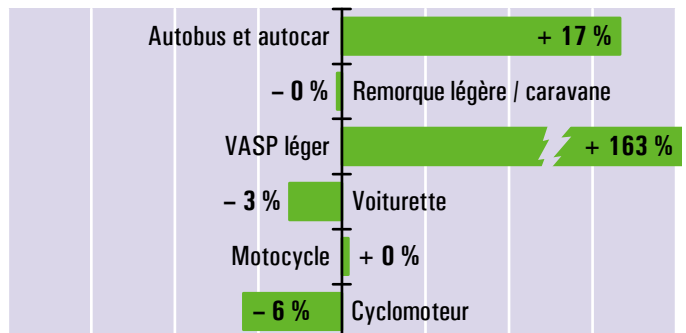
Sur le marché des véhicules conçus pour le transport de personnes, l'augmentation spectaculaire des immatriculations de véhicules automoteurs spécialisés (VASP) légers s'explique par une modification de la réglementation relative à l'adaptation réversible des modèles de série. Depuis juillet 2015, les véhicules utilitaires légers issus de la transformation de voitures particulières sont ainsi immatriculés obligatoirement en VASP et non plus en camionnettes.

En dehors du cas particulier des camionnettes (cf. paragraphe ci-dessus), les immatriculations de véhicules destinés aux transports de marchandises n'ont pas faibli lors du mois de décembre. Les achats de camions ont reculé de 13 % au cours des douze mois de 2015 mais se sont redressés en fin d'année (+ 17 % en novembre et + 7 % en décembre).

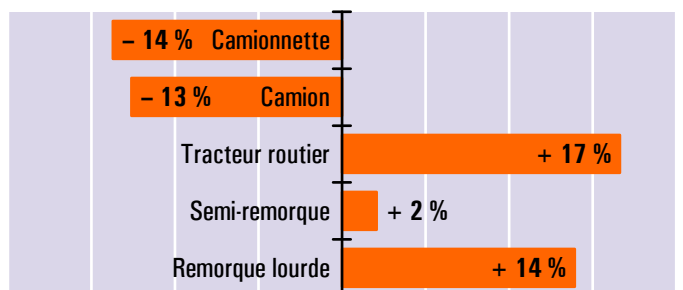
Sur le segment des véhicules spéciaux, les nombreuses immatriculations de tracteurs agricoles (+ 23 % par rapport à décembre 2014) ont permis de combler une partie des pertes antérieures (- 2 % sur un an). Le marché des VASP lourds a terminé l'année sur une nouvelle forte baisse : - 19 % en 2015 après - 13 % en 2013 et - 17 % en 2014.

### Évolution en année glissante \* des immatriculations de véhicules neufs (hors VPC) dans les Pays de la Loire

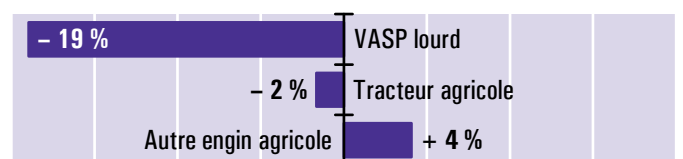
#### Véhicules de transports de personnes



#### Véhicules de transports de marchandises



#### Véhicules spéciaux



\* Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois connus (janvier à décembre 2015) et celles des mêmes mois un an auparavant (janvier à dec. 2014)  
Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

## Annexes

### Pour en savoir plus

- Sur les immatriculations nationales de véhicules routiers : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/transports/s/immatriculations.html>
- Sur le bonus écologique ainsi que sur les consommations d'énergie, les rejets de CO<sub>2</sub> et de polluants réglementés des véhicules neufs : [www.carlabelling.ademe.fr](http://www.carlabelling.ademe.fr)

### Le champ couvert par le RSVéRo (répertoire statistique des véhicules routiers)

Le RSVéRo est un dispositif du service de l'observation et des statistiques (SOeS) du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français à partir des informations provenant du système d'immatriculation des véhicules (SIV) et transmises par le Ministère de l'Intérieur (agence nationale des titres sécurisés). Les données présentées ici ne comprennent pas les véhicules en transit temporaire (TT), importés en transit (IT), de l'administration civile ou militaire de l'État, immatriculés en W (prototypes en cours d'études ou d'essais techniques) ou en WW (certificats provisoires en attente de formalités). Elles incluent en revanche les véhicules dits de démonstration, immatriculés par les concessionnaires dans le cadre d'opérations de présentation auprès de leur clientèle, qui représentent de 5 à 10 % de l'ensemble des immatriculations neuves.

### Les différentes catégories de véhicules du RSVéRo

#### Voiture particulière et commerciale

Véhicule routier automobile, autre qu'un deux-roues à moteur ou une voiturette, destiné au transport de voyageurs et conçu pour un nombre de places assises égal au maximum à neuf (y compris celle du conducteur).

#### Voiturette (ou quadricycle léger à moteur)

Cyclomoteurs carrossés à plus de deux roues, sans permis, de cylindrée inférieure à 50 cm<sup>3</sup> (véhicules à essence) ou dont la puissance n'excède pas 4 kW (autres véhicules).

#### Motocycle

Cette catégorie regroupe les tricycles à moteur, les quadricycles à moteur (autre que voiturette) et les motocyclettes.

#### Cyclomoteur (autre que voiturette)

Véhicule à moteur, muni de deux ou trois roues, de cylindrée inférieure à 50 cm<sup>3</sup> et dont la vitesse ne peut excéder 45 km/h.

#### Remorque légère et caravane

Remorques dont le poids total autorisé en charge est compris entre 500 kg et 6 tonnes, pouvant être tractées avec un permis B pour celles pesant moins de 750 kg.

#### Remorque routière (ou remorque lourde)

Véhicule routier d'au moins six tonnes de poids total autorisé en charge conçu pour le transport de marchandises.

#### Véhicule automoteur spécialisé (VASP)

Véhicule à moteur destiné à des usages autres que le transport (engins de travaux publics, ambulances, véhicules de pompiers, bennes à ordures ménagères, fourgon funéraire, dépanneuse, ...). Les VASP légers (de moins de 3,5 tonnes) sont essentiellement constitués de camping-cars et d'utilitaires dérivés de voitures.

#### Autobus et autocar

Véhicules pour le transport en commun de personnes, d'au moins dix places assises, y compris le conducteur (les véhicules de moins de dix places sont classés parmi les voitures particulières et commerciales). Les autobus sont destinés principalement au transport urbain ; ils comportent des places assises et debout. Les autocars sont utilisés en transport collectif routier ou touristique, avec des places assises uniquement.

#### Camionnette (ou véhicule utilitaire léger)

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises<sup>1</sup>, et dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

#### Camion

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge excède 3,5 tonnes.

#### Semi-remorque

Véhicule routier de transport de marchandises sans essieu avant, conçu de manière à ce qu'une partie du véhicule et une partie importante de son chargement reposent sur le tracteur routier.

#### Tracteur routier

Véhicule routier à moteur conçu exclusivement ou principalement pour le remorquage d'autres véhicules routiers non automobiles (essentiellement des semi-remorques).

#### Tracteur agricole

Véhicule automoteur, dont la vitesse ne peut excéder 40 km/h, conçu pour tirer ou actionner tout matériel normalement destiné à des travaux agricoles, ruraux ou forestiers.

#### Engin agricole (autre que tracteur)

Véhicule automoteur (moissonneuse-batteuse, machine à vendanger, ...) ou appareil remorqué (charrue, pulvérisateur, ...) attaché à une exploitation agricole, paysagiste ou forestière.

<sup>1</sup> Cette définition réglementaire est très éloignée de la réalité des faits. Dans la pratique, les VUL (véhicules utilitaires légers) utilisés en transport public de marchandises ne représentent que 1 % des camionnettes en circulation sur le territoire national. L'essentiel du parc de VUL est la propriété de particuliers, d'administrations ou d'entreprises sans rapport avec le transport (secteurs de la construction, du commerce, de la restauration, de l'agriculture, ...).